

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Malgré le déficit attendu pour 2024, la situation de Val-de-Travers s'améliore

Présentant une perte de 2,3 millions de francs pour un total de charges de 75 millions, le budget 2024 de Val-de-Travers est meilleur que le précédent. La hausse des recettes permet de contenir les effets de l'inflation.



Un résultat sans artifice

Malgré l'inflation qui pèse sur de nombreux comptes, le budget 2024 de la commune de Val-de-Travers s'avère meilleur que celui de l'exercice en cours. Ce dernier présentait une perte de 3 millions de francs, abstraction faite du prélèvement prévu à la réserve de politique budgétaire. Le déficit projeté pour l'an prochain atteint 2,3 millions de francs, pour un total de charges de 75 millions. Il respecte pleinement la limite fixée par le règlement des finances, de 6 millions de francs. La forte augmentation des recettes fiscales ne permet pas de prévoir un prélèvement à la réserve de politique budgétaire, ni celle des charges, qui reste dans des proportions acceptables.

Signe de l'amélioration constatée entre les deux années, le résultat des activités d'exploitation présente un déficit de 5,9 millions de francs, inférieur de 2,4 millions au budget précédent. Tandis que les charges d'exploitation présentent une hausse sensible, de plus de 3,3 millions de francs pour atteindre un total de 73,3 millions, les revenus attendus dépassent les 67 millions : ils étaient de 61 millions au budget 2023 et de 64,8 millions aux comptes 2022. Rappelons que le résultat des activités d'exploitation reste péjoré par les amortissements consécutifs à la réévaluation du bilan opérée en 2016, lesquels sont entièrement compensés par un revenu considéré comme « extraordinaire » et se retrouvant au dernier niveau du compte de résultats.

Coup de pouce cantonal

Du côté des charges d'exploitation, les évolutions principales concernent celles de personnel, les biens et services ainsi que les subventions. L'amélioration des revenus réside avant tout dans les impôts (hausse réjouissante de 10% par rapport au budget 2023, pour atteindre plus de 31 millions de francs) et dans les revenus de transfert. A ce titre, la péréquation verticale résultant des surcharges géotopographiques (qui devrait se traduire par un gain net de quelque 800'000 francs pour Val-de-Travers) permet de compenser la baisse sensible de la péréquation des ressources. Bien que le déficit d'exploitation reste conséquent, il demande à être apprécié en tenant compte du contexte inflationniste dans lequel il s'inscrit. Celui-ci pèse

CONTACT | Frédéric Mairy, conseiller communal Finances, économie, cohésion sociale et santé

+41 32 886 43 60 | FinancesEconomie.VDT@ne.ch

RÉFÉRENCE N° 469/40209 | PAGE 1|2

¹ Pour rappel, le compte de résultat distingue trois niveaux : le résultat des activités d'exploitation, le résultat provenant de financements et le résultat extraordinaire. Leur cumul permet d'obtenir le total du compte de résultat.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

en effet sur de nombreux comptes, qu'il s'agisse des charges de personnel (plus d'un demi-million de francs pour la seule indexation des salaires) ou du coût de l'énergie (près de 300'000 francs).

Le résultat provenant de financements est quant à lui moins bon que celui du budget précédent. La faute d'une part à la hausse des taux d'intérêt (les charges financières totales passent de 1 à 1,4 million de francs), d'autre part à des revenus financiers escomptés plus faibles; le budget 2023 était notamment amélioré par la vente de l'ancienne école d'horlogerie de Fleurier. Enfin, le résultat extraordinaire est lui aussi moins bon que celui prévu pour 2023, en raison d'une part de l'absence de prélèvement à la réserve de politique budgétaire déjà évoqué, d'autre part d'un amortissement conséquent au chapitre des forêts pour des travaux d'amélioration de la desserte, entièrement financés toutefois par des subventions.

Plafond des investissements en hausse

L'amélioration du budget 2024 se retrouve également dans la capacité d'autofinancement des investissements. Conformément aux mécanismes de maîtrise des finances, le plafond des investissements se monte à près de 2,5 millions de francs. Ce relèvement par rapport aux années précédentes est bienvenu au vu des projets demandant à être concrétisés ; il ne sera toutefois certainement pas suffisant et nécessitera une dérogation au frein à l'endettement. Parmi les crédits d'investissements les plus importants se trouvent un projet de chauffage à distance à Môtiers, la rénovation de la piscine des Combes, le réaménagement de la Grand-Rue et de la place de la gare de Couvet, de premières réalisations sur le site Dubied ou encore un nouveau crédit-cadre en faveur des projets de développement.

Défis à relever

Après un bouclement 2022 artificiellement bénéficiaire compte tenu de la réévaluation de plusieurs titres et une année 2023 qui devrait au final être meilleure que prévu, Val-de-Travers continue d'avancer sur un fil. La commune reste dotée heureusement d'assises toujours solides, soit une fortune de 53 millions de francs et une réserve de politique budgétaire de 13 millions. Mais elle demeure contrainte de travailler avec des ressources limitées au regard non seulement de ses charges actuelles, mais aussi de la nécessité à entretenir ses infrastructures et développer celles-ci, qu'il s'agisse d'améliorer l'attractivité territoriale ou de faire face aux enjeux liés au réchauffement climatique. Au-delà du déficit projeté pour 2024, c'est avant tout l'endettement communal (l'endettement net était de 46 millions de francs au dernier bouclement) qui s'avère préoccupant, même si la hausse de celui-ci semble inévitable pour relever les défis évoqués.

Val-de-Travers, le 30 novembre 2023

LE CONSEIL COMMUNAL